



Cette décision qui avait été prise le 4 avril 2022 par le gouvernement est désormais effective.

Le ministre de la santé publique (Minsanté) a dévoilé ce mardi 15 juin, la plateforme par laquelle le paiement des tests de dépistage PCR s'effectuera dès demain.

En clair, les voyageurs payeront à compter du 15 juin 2022 le montant forfaitaire de 30 000 Frans CFA à travers la plateforme de dématérialisation des recettes publiques du Ministère des finances à l'adresse : <https://tresorpublic.cm>.

Il est également possible un paiement physique « au laboratoire National de la Santé Publique de Yaoundé, à l'hôpital Laquintinie de Douala, au Centre hospitalier et régional de Garoua », rapporte le communiqué du Minsanté. Selon Manouada Malachie la ville de Bafoussam aura dans les jours à venir son site physique de paiement. Il en sera de même aux postes de santé aux frontières

pic.twitter.com/bNY07WIYB6

— MinsanteCameroun (@MinsanteCMR) [June 14, 2022](#)

Rappelons que cette décision de rendre payant les tests PCR avait été instruite le 4 avril 2022 par Ferdinand Ngoh Ngoh, ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République, et son homologue Séraphin Magloire Fouda, ministre, secrétaire général du Premier ministre. Ferdinand Ngoh Ngoh de motiver cette décision qui fait suite à la persistance du Covid-19 et aux contraintes budgétaires qui en découlent.
